



## 26e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

**Mardi 4 avril 2023 à 19h30**

à l'Hôtel de Ville

### Ordre du jour

1. Adoption des procès-verbaux des 11<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> séances du Conseil général des 28 octobre 2021 et 1<sup>er</sup> février 2022.
2. Assermentation des nouveaux conseillers généraux suppléants et nouvelles conseillères générales suppléantes.
3. Élections au sein des commissions.
4. Rapport d'information du Conseil communal relatif à l'Ukraine.
5. Interpellation du groupe PVL : Plan directeur partiel des mobilités (PDPM), où en est-on ?, déposée le 9 mars 2023.
6. Interpellation du groupe des Vert-e-s : Densifier autrement ?, déposée le 9 mars 2023.
7. Motion du groupe PVL : Analyse de la performance énergétique, déposée le 9 mars 2023.
8. Motion du groupe POP : Formation « Remplir sa déclaration d'impôts » pour les jeunes, déposée le 9 mars 2023.
9. Question écrite de M. Blaise Courvoisier : Fusion de communes, déposée le 9 mars 2023.

10. Question du groupe POP : « Quelles synergies possibles sur l'interdiction de la publicité dans le domaine public avec les projets d'autres villes romandes ? » , déposée le 9 mars 2023.

*Cédric Haldimann*  
*président du Conseil général*

## **Interpellation PVL**

### **Plan directeur partiel des mobilités (PDPM), où en est-on ?**

Pourrait-on avoir une information sur les transformations projetées dans nos rues de la Ville Ancienne prochainement liées au PDPM ? (Comme l'article du Tourbillon relatif aux travaux du Grand-Pont).

Bien sûr, il est nécessaire d'aménager des accès sécurisés pour la mobilité douce et piétonne. Mais avec les suppressions de places de parc et d'accès aux commerces, artisans et prestataires de services, ces modifications ne signent-elles pas l'arrêt de mort de notre cœur de ville économique ?

### **Y a-t-il eu déjà une étude sur l'impact économique liée aux aménagements urbains du PDPM ?**

Pour les Vert'libéraux :

Brigitte Leitenberg

---

## **Interpellation du Groupe des Vert-e-s**

### **Densifier autrement ?**

Plusieurs promotions immobilières intervenues ces derniers temps suscitent questions et incompréhension parmi la population concernant le sort réservé à la biodiversité et au patrimoine boisé qui se trouvent à chaque fois malheureusement, pour partie en tout cas, sacrifiés.

Qu'il s'agisse de la promotion immobilière réalisée le long de la rue de la Fusion, avec des parties de haies et de bosquets qui devaient être conservées intactes selon le permis de construire et qui ont été détruites, qu'il s'agisse de la promotion en cours à la rue Stavay-Mollondin (Crêt-Rossel), dont le permis de construire précisait que seul l'abattage de quelques arbres non protégés semblait nécessaire et que si le projet devait toucher la haie, qui a pour ainsi dire été pratiquement éradiquée, une demande de dérogation à l'Arrêté concernant la protection des haies et des bosquets devrait intervenir, qu'il s'agisse encore, pour n'en citer que quelques-uns, de la promotion en cours à la rue Avocat-Bille, à la jonction avec celle de la Charrière (promotion des Ô du Haut), ou du projet baptisé « sur la Charrière » à la sortie ouest de la Ville, en direction de Biaufond, dans lequel au moins un arbre majeur du début de l'Allée bordant la route

vers la France risque de disparaître, ou qu'il s'agisse enfin du projet au 17 rue de la Montagne faisant l'objet d'une question écrite déposée dans le cadre du Conseil général du 9 mars 2023, dont l'importance des coupes envisagée et du bosquet qui sera ainsi décimé permet de se demander si une dérogation à l'Arrêté cantonal concernant la protection des haies et bosquets ne devrait pas être obtenue.

A chaque fois de nombreux arbres majeurs et protégés sont sacrifiés et toute la vie qu'ils abritent également !

Dans le dernier projet évoqué, 11 arbres sur 22, dont en tout cas trois protégés, seront abattus pour permettre la construction de trois immeubles en béton à toit plat de quatre étages, ne s'intégrant pas du tout dans la dynamique du quartier qui fait le lien entre le périmètre UNESCO et les maisons Le Corbusier (Villa Fallet et Maison blanche), ainsi que celle de L'Eplattenier à Pouillerel.

A chaque fois aussi, les promotions réalisées le sont aux limites maximales de ce qui est autorisé (voire nécessitent quelques dérogations), dans un souci de maximisation des profits.

Et à chaque fois la réponse donnée est la même : il convient d'attirer de nouveaux-elles habitant-e-s, si possible des contribuables avec une bonne capacité contributive, dans la Commune et dans la pesée d'intérêts les arbres et la biodiversité méritent d'être sacrifiés.

Ne pourrait-on pas penser autrement la densification de la Ville en réhabilitant en douceur et dans le respect des exigences du patrimoine, mais en utilisant toutes les possibilités qu'il nous offre, le centre-ville déjà largement bâti ?

Cela permettrait d'éviter de nouvelles coupes mettant à mal notre patrimoine boisé, qui constitue un de nos meilleurs atouts dans la lutte contre le réchauffement climatique que plus personne ne peut nier à l'heure actuelle. Cela contribuerait en particulier à limiter les pics de chaleur dont il est désormais scientifiquement prouvé qu'ils provoquent de nombreux morts dans les villes chaque année.

Des transformations plus respectueuses des ressources que, comme dans le cas du projet au 17 rue de la Montagne, la démolition de bâtiments

existants pour en construire de nouveaux plus denses permettraient aussi de limiter les impacts sur le climat. En effet, démolir pour reconstruire suscite beaucoup d'émissions de CO2 et nécessite bien plus d'énergie que l'exploitation, la transformation et l'adaptation énergétique d'une construction tout au long de sa vie.

Enfin, dans le cadre d'une gestion raisonnée des haies et des bosquets, avec la détermination de ceux et celles qui devraient être conservé-e-s en dépit de l'effort de densification recommandé par l'aménagement du territoire en zone à bâtir, ne conviendrait-il pas que la Ville se dote (enfin) d'un inventaire recensant les haies et bosquets à sauvegarder dans la Commune ?

Pour les Vert-e-s :

Nathalie Tissot  
Jean-Jacques Tritten  
Christian Piguet  
Grégory Rochat  
Béatrice Thiémard-Clémentz  
Laure Lalive

---

## **Motion des Vert'libéraux**

### **Analyse de la performance énergétique**

Dans la perspective du plan climat et des objectifs de neutralité carbone cantonaux fixés à l'horizon 2040, les Vert'libéraux demandent au Conseil communal qu'**une analyse de la performance énergétique** du tissu bâti de notre Ville puisse être lancée afin d'évaluer les solutions adaptées permettant de concilier amélioration thermique et préservation de la substance historique.

Pour les Vert'libéraux :

Aliénor Zaffalon  
Brigitte Leitenberg

---

## **Motion POP : Formation « Remplir sa déclaration d'impôts » pour les jeunes**

Arrivés à l'âge adulte, les jeunes découvrent la joie du remplissage d'une déclaration d'impôts. Comme pour beaucoup de procédures administratives, les impôts ne sont pas toujours une démarche aisée à comprendre et si un parent ou un-e proche ne peut les aider, ces déclarations peuvent rapidement devenir une épine douloureuse. Or le remplissage d'une déclaration d'impôt n'est pas enseigné à l'école obligatoire. Dans les formations supérieures, cela dépend du bon vouloir et du calendrier des enseignant-e-s. Il s'agit pourtant d'une démarche citoyenne essentielle, qui accompagnera chaque individu jusqu'à la fin de ses jours, et qui va contribuer à former notamment sa vision de la contribution à la communauté.

Le POP souhaite que la Ville accompagne au mieux ses nouveaux-elles majeur-e-s et les familiarise avec cette démarche administrative de base, d'impôts. Le POP propose d'étudier la création d'une formation qui pourrait prendre place soit lors de la scolarité obligatoire, soit lors du passage à l'âge adulte par le biais d'un cours en soirée, dans le même genre que les formations de premiers secours pour le permis de conduire. Cette formation pourrait s'accompagner d'une meilleure explication et sensibilisation du fonctionnement des impôts dans notre Canton, ainsi que de leur utilité concrète.

Pour le groupe POP : Lara Zender

---

## **Question écrite de M. Blaise Courvoisier**

Le Conseil communal envisage-t-il de reprendre des discussions avec le Locle en vue d'une éventuelle fusion de communes ? Quels en seraient les avantages pour chacune des deux parties ?

Blaise Courvoisier

---

**Question groupe POP, « Quelles synergies possibles sur l'interdiction de la publicité dans le domaine public avec les projets d'autres villes romandes ? »**

Le 12 mars prochain, la population de Genève votera sur le référendum « Genève zéro pub – Libérons nos rues de la publicité commerciale », accepté par la Ville en 2022. Dans le Canton de Vaud, la ville d'Yverdon est en train de travailler à une interdiction de la publicité suite au postulat « Libérons la ville du royaume de la surconsommation » du groupe Vert-e-s & Solidaires ; la commune du Mont-sur-Lausanne a elle interdit tout affichage publicitaire sur l'espace public en 2019.

Dans notre Commune, le Conseil général a voté favorablement la motion populaire « Agissez pour l'économie locale et la surconsommation », et ce en 2019 déjà. En acceptant la motion, le Conseil communal a proposé d'étudier la mise en place d'une commission d'éthique, afin de discuter du caractère sexiste et/ou raciste de la publicité. Cependant, force est de constater que la publicité commerciale « de masse » est de moins en moins la bienvenue dans les villes. Dès lors, est-ce que la Ville s'est déjà approchée des communes citées ci-dessus afin de développer des synergies et s'inspirer des modèles déjà proposés ? Sinon, compte-t-elle le faire, tirer parti de leurs expériences et, elle aussi, agir contre la publicité ? Si oui, quand ?

Pour le groupe POP : Lara Zender